

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée
États financiers
31 mars 2024

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Page

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

États financiers

État de la situation financière.....	1
État des produits et des charges.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4

Notes afférentes aux états financiers.....	5
---	----------

Autres renseignements - Annexes:

Annexe 1 - Revenus.....	12
Annexe 2 - Dépenses - Administration générale.....	12
Annexe 3 - Dépenses - Communications.....	13
Annexe 4 - Assurance groupe	13

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée (F.É.C.U.M.).

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée, (la « Fédération ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des produits et des charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions au code de déontologie.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de la Fédération, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dieppe (Nouveau-Brunswick)

Comptables professionnels agréés

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée État de la situation financière

Au 31 mars 2024

	2024	2023
Actifs		
À court terme		
Encaisse	638,933	931,400
Débiteurs (Note 4)	318,960	171,761
Dépenses payées d'avances	12,528	5,243
Prêt recevable d'association étudiante - MAUI, sans intérêt	40,000	-
	1,010,421	1,108,404
Immobilisations (Note 5)	7,470	6,957
	1,017,891	1,115,361
Passifs		
À court terme		
Créditeurs (Note 6)	340,653	220,448
Revenus reportés (Note 7)	17,500	130,171
	358,153	350,619
Éventualité (Note 8)		
Actifs nets		
Fonds des immobilisations	7,470	6,957
Fonds de fiducie	64,500	61,642
Fonds d'administration générale - non affectés	587,768	696,143
	659,738	764,742
	1,017,891	1,115,361

Au nom du conseil d'administration

Administrateur/Administratrice

Administrateur/Administratrice

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée État des produits et des charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 Budget approuvé (non examiné)	2024	2023
Revenus (Annexe 1)	678,240	746,457	765,295
Dépenses			
Part des conseils étudiants	94,179	107,200	112,455
Projets spéciaux	-	77,812	28,529
Fonds d'infrastructure - Osmose	11,258	77,742	10,707
Fonds d'opérations - Osmose	11,258	17,065	990
Acitivités sociales	3,686	16,494	28,825
Fonds de jeu	-	13,000	13,500
Dons	12,000	12,000	25,250
Fonds d'infrastructure - MAUI	11,258	11,225	10,707
Association - étudiants internationaux	6,755	6,755	6,519
Conférences, congrès et déplacement	5,000	3,621	2,806
Frais divers	2,230	3,436	10,021
Emplois d'été	-	3,199	7,426
Amortissement	-	1,958	2,747
Fournitures de photocopies	600	1,266	825
Assurances - conseils étudiants	5,963	675	5,175
Banque Alimentaire	-	-	26,661
Mauvaise créances	-	-	90
	164,187	353,448	293,233
Dépenses - Administration générale (Annexe 2)	454,950	476,426	473,973
Dépenses - Communications (Annexe 3)	18,306	21,587	9,610
	637,443	851,461	776,816
Déficit des revenus sur les dépenses	40,797	(105,004)	(11,521)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<i>Fonds d'administration générale - non affectés</i>	<i>Fonds des immobili- sations</i>	<i>Fonds de fiducie</i>	2024	2023
Solde au début de l'exercice	696,143	6,957	61,642	764,742	776,263
Déficit des revenus sur les dépenses	(103,046)	(1,958)	-	(105,004)	(11,521)
Acquisition d'immobilisations	(2,471)	2,471	-	-	-
Affectation interne (Note 3)	(2,858)	-	2,858	-	-
Solde à la fin de l'exercice	587,768	7,470	64,500	659,738	764,742

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Encaisse provenant (utilisée par) les activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Déficit des revenus sur les dépenses	(105,004)	(11,521)
Amortissement	1,958	2,747
Mauvaises créances	-	90
	(103,046)	(8,684)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(147,199)	16,300
Dépenses payées d'avance	(7,285)	1,509
Créditeurs	120,205	(61,936)
Revenus reportés	(112,671)	112,671
	(249,996)	59,860
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2,471)	(6,959)
Avance du prêt recevable d'association étudiante - MAUI	(40,000)	-
	(42,471)	(6,959)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(292,467)	52,901
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	931,400	878,499
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	638,933	931,400

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

1. Statut et nature des activités

La Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée (F.É.C.U.M), ci-dessous appelée "la Fédération" est constituée en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick. La Fédération, étant un organisme à but non-lucratif, est exempté de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(l) de la loi sur les impôts. Son objectif est de revendiquer les droits et intérêts des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – normes comptables pour les organismes sans but lucratif, et s'appuient les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

Le fonds des immobilisations sert à l'enregistrement des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

Le fonds de fiducie sert à l'enregistrement des transactions relatives à des projets spéciaux approuvés par le conseil d'administration.

Le fonds d'administration générale sert à l'enregistrement des transactions relatives aux opérations courantes.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Fédération consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces de trésorerie les soldes bancaires incluant, si applicable, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif ainsi que les dépôts à terme disponible en tout temps.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Équipements informatiques	30 %
Équipements	20 %
Mobilier de bureau	20 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et des charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Revenus reportés

Les produits reportés représentent des ressources financières non utilisés qui, en vertu d'affections d'origine externe, sont destinées à couvrir des dépenses et projets des exercices subséquents.

2. Principales conventions comptables (Suite)

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les montants pour les apports reçus sous forme de biens ou services ne sont pas reflétés dans les états financiers.

Les cotisations sont constatées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les cotisations sont reconnues selon le nombre d'adhésion d'étudiants et étudiantes durant l'année universitaire de l'année fiscale en cours, à un frais fixe par étudiant et étudiante.

Les revenus de contributions, dons et partenariats sont constatées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont reconnus lorsqu'ils sont collectable et qu'une entente soit fait entre les parties.

Les autres revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés quand un bien est transféré ou un service est rendu, que le montant peut être estimé raisonnablement et sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des actifs financiers et l'estimation des frais courus.

De par leur nature, ces jugements sont soumis à une incertitude de mesure, et l'effet sur les états financiers des changements dans de telles estimations et hypothèses à l'avenir pourrait être important. Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, au fur et à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans l'état des produits et des charges pour les années au cours desquelles ils deviennent connus.

Instruments financiers

La Fédération comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Fédération peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. La Fédération n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers, initialement comptabilisés à la juste valeur, au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés au montant net pour les instruments financiers mesurés ultérieurement au coût ou au coût amorti.

2. Principales conventions comptables (Suite)

Instruments financiers (Suite)

Instruments financiers contractés entre apparentés

La Fédération évalue initialement au coût tous les instruments financiers contractés entre apparentés. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que des paiements variables et conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de cette dernière. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

La Fédération évalue ultérieurement les instruments financiers, qui ont été initialement évalués au coût, au moyen de la méthode du coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, l'acquisition, l'émission ou la prise en charge d'instruments financiers contractés entre apparentés sont reconnus immédiatement dans le résultat net.

Perte de valeur

La Fédération évalue la perte de valeur de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Elle regroupe les actifs afin de procéder à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour repérer, dans le groupe, chaque actif financier déprécié; de nombreux actifs sont touchés par les mêmes facteurs; aucun actif pris individuellement n'est important. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes; s'il y a eu une rupture de contrat, comme un défaut de paiement des intérêts ou du principal pour établir s'il existe des indications objectives de dépréciation. S'il y a indication de dépréciation, la Fédération détermine si celle-ci a entraîné un changement défavorable important du calendrier ou du montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice.

À l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés évalués initialement au coût, la Fédération ramène la valeur comptable des actifs financiers dépréciés au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'elle pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

Dans le cas d'instruments d'emprunt contractés entre apparentés qui ont été évalués initialement au coût, la Fédération ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs semblables, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'elle pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture et la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans le bénéfice de l'exercice considéré.

La Fédération procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement associée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

3. Fonds de Fiducie

Au 31 mars 2024, le fonds de fiducie comprend un montant de 17 960 \$ (2023 – 15 102 \$) pour stabiliser les augmentations futures prévues des assurances groupe (santé et dentaire), ainsi qu'un surplus de 46 540 \$ (2023 - 46 540 \$) pour des projets spéciaux concernant les installations. L'affectation interne du fonds d'administration générale au fonds de fiducie pour l'exercice est composée de l'excédent des revenus sur les dépenses de 2 858 \$ provenant de l'assurance groupe (Annexe 4).

4. Débiteurs

	2024	2023
Comptes clients	262,843	94,491
Gestion Osmose Inc. (Note 9)	23,670	33,883
Recevable d'association étudiante - MAUI	31,717	42,941
Taxe de vente à recevoir	730	446
	318,960	171,761

5. Immobilisations

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipements informatiques	18,212	14,738	3,474
Équipements	7,131	7,131	-
Mobilier de bureau	46,242	42,246	3,996
	71,585	64,115	7,470

6. Créditeurs

	2024	2023
Créditeurs et frais courus	273,090	201,948
Fonds dus à des associations étudiantes de l'Université de Moncton	12,548	18,500
Fonds dus à Avenir NB (Note 7)	55,015	-
	340,653	220,448

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

7. Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent les revenus non dépensés affectés à des fins externes pour l'installation de panneaux solaires et une commandite de Meloche Monnex Inc. de 10 000 \$ qui est comptabilisée en revenus sur une base linéaire du 1er janvier au 31 décembre.

La balance au début de l'exercice comprend également un montant de 112 671 \$ en revenus non dépensés, alloués au projet "Fonds d'apprentissage expérientiel pour personnes étudiantes internationales" avec Avenir NB. La date limite pour l'utilisation des fonds était en août 2023. Durant l'année, un montant de 57 656 \$ a été comptabilisé en revenus dans le cadre de ce projet. La direction s'attend à devoir rembourser le solde restant de 55 015 \$ à Avenir NB. Ce montant est donc présenté dans les montants créditeurs au 31 mars 2024 (Note 6).

L'évolution du solde des revenus reportés est la suivante :

	2024	2023
Balance, au début de l'exercice	130,171	17,500
Montant reçus durant l'exercice	-	131,591
Moins : Montant reconnu en revenus au cours de l'exercice	(57,656)	(18,920)
Moins : Surplus à rembourser	(55,015)	-
Balance, à la fin de l'exercice	17,500	130,171

8. Éventualité

Garantie consentie

La Fédération a garanti, à part égale avec l'Université de Moncton, la marge de crédit de Gestion Osmose Inc. Le risque maximal pour la Fédération en vertu de cette caution est de 25 000 \$. Tout déboursé éventuel pour la Fédération, s'il y a lieu, sera comptabilisé à titre de dépense de l'exercice en cours. Cette marge de crédit démontrait une balance nulle en date du 31 mars 2024 (2023 – 0 \$).

9. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Fédération a versé 89 651 \$ (2023 – 92 340 \$) de cotisations aux conseils étudiants des facultés et écoles du Centre universitaire de Moncton. La Fédération leur a aussi versé une subvention directe de 17 549 \$ (2023 – 20 115 \$) basée sur le nombre d'étudiants comme contribution envers la moitié de leurs assurances responsabilité et autres dépenses. La Fédération leur a aussi versé 675 \$ (2023 – 5 175 \$) pour couvrir l'autre moitié de leurs assurances responsabilité. Ces conseils sont représentés au conseil d'administration de la Fédération.

De plus, la Fédération a versé un total de 22 733 \$ (2023 – 29 869 \$) de bourses au cours de l'exercice aux membres de l'exécutif de son conseil d'administration. La Fédération leur a aussi versé 3 199 \$ (2023 – 7 426 \$) en salaires pour des emplois d'été.

Gestion Osmose Inc.

Gestion Osmose Inc., un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur le revenu, a comme objectif principal d'administrer le bar étudiant de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.

La Fédération exerce une influence notable sur Gestion Osmose Inc. du fait qu'elle est responsable de tout profit ou déficit de cet organisme à part égale avec l'Université de Moncton. Deux sur cinq des membres votants du conseil de gestion de cet organisme sont des membres du conseil d'administration de la Fédération. Le directeur général de la Fédération est également un membre non-votant du conseil de gestion de Gestion Osmose Inc.

La Fédération est apparentée à Gestion Osmose Inc. car elle nomme, avec l'Université de Moncton, les membres du conseil d'administration. En fonction d'un accord de partenariat, la Fédération fournit des équipements à titre gratuit et est responsable des coûts d'entretien et de remplacement de ces équipements, incluant le coût des pièces et de réparation. La Fédération fait également une contribution annuelle au fonds d'infrastructure de Gestion Osmose Inc. à un taux basé sur le nombre d'étudiants. La contribution de l'exercice était de 77 742 \$ (2023 – 10 707 \$).

En fonction de l'accord de partenariat, l'Université de Moncton et la Fédération se partagent les profits de Gestion Osmose Inc. et sont conjointement responsables d'absorber les pertes encourues par celle-ci. La Fédération fait une contribution annuelle au fonds d'opérations de Gestion Osmose Inc. à un taux basé sur le nombre d'étudiants pour absorber 50 % du déficit accumulé et futur de Gestion Osmose Inc. La contribution de l'exercice était de 17 065 \$ (2023 – 990 \$).

Enfin, la Fédération a reçu une subvention en 2023 qu'elle a utilisée au cours de l'exercice pour financer l'acquisition d'équipement destiné à Gestion Osmose Inc., pour un montant total de 66 618 \$.

Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

10. Instruments financiers

La Fédération, dans le cadre de ses opérations, est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des informations sur l'exposition aux risques et la concentration de la Fédération au 31 mars 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. La Fédération est exposée au risque de crédit envers ses débiteurs.

Une provision pour créances douteuses est préparée basé sur le risque de non-collection. La Fédération ne court aucun risque important à l'égard d'un débiteur unique.

Il n'y a eu aucun changement significatif de risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

10. Instruments financiers (Suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fédération est exposée à ce risque principalement en regard de ses créanciers et des frais courus. Les flux de trésorerie d'exploitation fournissent une partie importante des besoins de trésorerie de la Fédération. Les principales sources de revenus de la Fédération sont les revenus de cotisation et d'assurance.

Il n'y a eu aucun changement significatif de risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée Annexe 1 - Revenus

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<i>Budget approuvé (non examiné)</i>	2024	2023
Cotisations étudiantes	660,440	653,460	623,442
Contributions et dons divers	-	61,373	90,808
Partenaire - Meloche Monnex	10,000	10,000	10,000
Emplois d'été	-	8,138	7,056
Location	7,800	5,850	7,475
Revenus activités sociales	-	4,305	33,158
Assurance de groupe (Annexe 4)	-	2,858	(6,644)
Revenus divers	-	473	-
	678,240	746,457	765,295

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée Annexe 2 - Dépenses - Administration générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<i>Budget approuvé (non examiné)</i>	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	391,156	390,911	389,197
Frais professionnels	23,406	31,683	26,039
Bourses	19,564	22,733	29,869
Fournitures de bureau	5,000	9,586	2,893
Dépenses du conseil d'administration	6,224	8,322	10,988
Assurances	6,500	6,378	5,150
Télécommunications	3,000	4,681	3,848
Frais bancaires	-	1,500	650
Frais de formation	-	500	1,492
Impression et poste	100	132	16
Frais légaux	-	-	3,831
	454,950	476,426	473,973

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée Annexe 3 - Dépenses - Communications

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Budget approuvé (non examiné)	2024	2023
Publicité et promotion	18,306	21,587	5,496
Recherche et campagne	-	-	3,021
Matériel promotionnel	-	-	1,093
	18,306	21,587	9,610

Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée Annexe 4 - Assurance groupe

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Revenus		
Assurance	496,168	389,395
Dépenses		
Coût d'assurance	(475,965)	(382,153)
Frais de gestion	(17,345)	(13,886)
Surplus (déficit) des revenus sur les dépenses	2,858	(6,644)